

Conseil Communautaire du 22 septembre 2022 Délibération n° C2022-129

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni à Saint Congard sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLEHER

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Étaient présents (36) :

BLEHER Jean-Luc, BERTHEVAS Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HUTTER Yves, HERRY Marie-Hélène, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, JOUEN Claude, GICQUELLO Bruno, HURTEBIZE Didier, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, LAUNAY Guénaël, FEUTELAIS Pierrick, DE CHABANNES Alain, NAEL David, PRINCELLE Chantal, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, COWET Vincent, METAYER Cassandre, SOGORB MOUTEL Annie, NICOLE Sophie, GUILLERME Gwen, BLANCO HERCELIN Carole, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, MARTIN Michel, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, OLIVIER Céline, GUYOT Tony, GUEGAN Rozenn, THEBAUD Didier

Absents ayant donné pouvoir (10) :

LAUNAY Alain donne procuration à GOURMIL Nathalie, YHUEL Yann donne procuration à GUE Thierry, RODRIGUEZ Paul donne procuration à COWET Vincent, MOHAER Céline donne procuration à LAUNAY Guénaël, LORIOT Viviane donne procuration à JOUEN Claude, PIEL Mickaëlle donne procuration à BLEHER Jean-Luc, COLLEAUX David donne procuration à SOGORB MOUTEL Annie, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à NICOLE Sophie, HOUEIX Marie-Claude donne procuration à MARCY Christelle

Absents, excusés (3) :

GUIHARD Jean-François, BRAUD Maurice, BERTHET Michel,

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DE CHABANNES

**Objet : - Services à la population – Délégation de Service Public (DSP) Vert Marine-
Avenant n°2**

L'Espace aquatique de l'Oust à Malestroit, géré par le délégataire de service public Vert Marine, a été fermé au public le lundi 5 septembre 2022. Suite à cette fermeture décidée sans aucune concertation avec la communauté de communes, les élu.e.s de l'Oust à Brocéliande Communauté ont pris contact avec Vert Marine afin d'engager un dialogue en vue de la réouverture de la piscine dans les meilleurs délais.

Il a été proposé un avenant au contrat initial permettant d'intégrer les dépenses pour l'équipement aquatique de Malestroit dans le contrat que la collectivité a négocié avec Morbihan énergie pour la fourniture d'électricité et de gaz de ses équipements en régie.

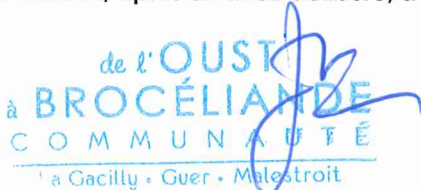
La collectivité refacturera au délégataire l'intégralité des coûts des consommations.

L'avenant n°2 au contrat est en cours de finalisation et vous sera remis ultérieurement.

Il est proposé au conseil communautaire de :

- **SE PRONONCER** sur l'avenant,
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport présenté



de l'OUST
à BROCELIANDE
COMMUNAUTÉ
La Gacilly • Guer • Malestroit

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER